

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

**CODE : 946200S34D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# BACHELIER<sup>1</sup> EN PSYCHOMOTRICITE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant<sup>1</sup>, conformément au profil professionnel annexé et compte tenu de son niveau de formation :

- ◆ d'assurer des prises en charge individuelles et/ou collectives, dans l'optique d'une collaboration interdisciplinaire ;
- ◆ de développer une démarche d'interdisciplinarité ;
- ◆ d'observer les potentialités identitaires et relationnelles du patient ;
- ◆ de détecter les fragilités spécifiques de développement ;
- ◆ d'établir des relations et une communication respectueuses, empathiques avec les bénéficiaires et leur entourage ;
- ◆ de créer les conditions relationnelles, spatiales et temporelles favorables au développement psychomoteur de la personne à toutes les étapes de la vie ;
- ◆ d'établir un bilan psychomoteur des troubles de la sphère practo-somato-gnosique ;
- ◆ de prendre en charge des personnes présentant des difficultés d'apprentissages porteuses de handicaps, de troubles psychosociaux ou de pathologies physiques et psychiatriques ;
- ◆ de se référer aux processus tonico-émotionnels et relationnels pour aborder les troubles de l'expressivité psychomotrice ;
- ◆ de développer une intervention thérapeutique se fondant sur les expériences corporelles vécues par les partenaires de la relation psychomotrice ;
- ◆ de rédiger des rapports circonstanciés de prise en charge adaptés aux destinataires et tenir à jour les dossiers des personnes suivies ;
- ◆ de contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
- ◆ de participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- ◆ de confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
- ◆ de développer une pratique réflexive par l'actualisation et l'adaptation de ses références théoriques, méthodologiques et en termes de pratiques corporelles ;
- ◆ d'inscrire son activité professionnelle dans un cadre déontologique et éthique.

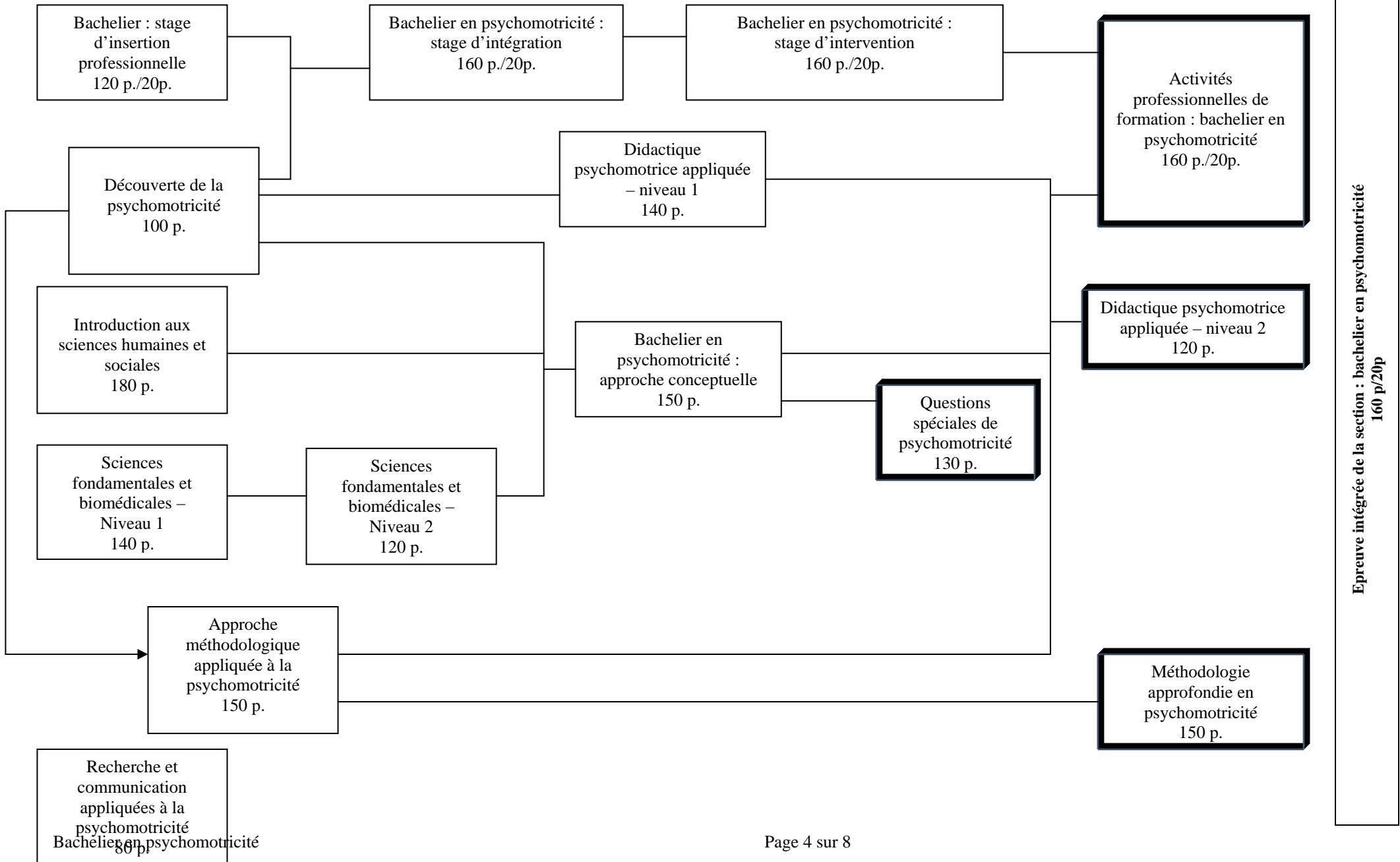
<sup>1</sup> Dans les dossiers, le masculin est utilisé à titre épïcène.  
Bachelier en psychomotricité

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Nombre d'ECTS</u>
Découverte de la psychomotricité	SCPA	946201U34D1	902		100	9
Introduction aux sciences humaines et sociales	SCSO	946202U35D1	902		180	17
Sciences fondamentales et biomédicales – Niveau 1	SCPA	820000U34D1	804		140	13
Sciences fondamentales et biomédicales – Niveau 2	SCPA	820001U34D1	804		120	11
Recherche et communication appliquées à la psychomotricité	SCPA	946203U34D1	902		80	6
Didactique psychomotrice appliquée – Niveau 1	SCPA	946206U34D1	902		140	13
Didactique psychomotrice appliquée – Niveau 2	SCPA	946211U34D1	902	X	120	11
Bachelier en psychomotricité : approche conceptuelle	SCPA	946207U34D1	902		150	15
Approche méthodologique appliquée à la psychomotricité	SCPA	946204U34D1	902		150	14
Questions spéciales de psychomotricité	SCPA	946209U34D1	902	X	130	13
Méthodologie approfondie en psychomotricité	SCPA	946210U34D1	902	X	150	15
Bachelier : stage d'insertion professionnelle	SCTE	325304U31D1	303		120/20	3
Bachelier en psychomotricité : stage d'intégration	SCPA	946205U34D1	902		160/20	6
Bachelier en psychomotricité : stage d'intervention	SCPA	946208U34D1	902		160/20	6
Activités professionnelles de formation : bachelier en psychomotricité	SCPA	946212U34D1	902	X	160/20	8
Epreuve intégrée de la section : bachelier en psychomotricité	SCPA	946200U34D1	902		160/20	20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	2220
B) nombre de périodes professeur	1560
C) nombre d'ECTS suivies par l'étudiant	180

### 3. Modalités de capitalisation



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

« Diplôme de Bachelier en psychomotricité »

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**



**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

***BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE***

**Enseignement supérieur paramédical**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 02 juillet 2009

**BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE<sup>2</sup>****I. CHAMP D'ACTIVITE**

Le bachelier en psychomotricité intervient dans le champ de la santé, de l'éducation et de la recherche.

En lien avec les autres professionnels, il contribue au développement global de la personne par la prévention, les soins, la thérapie. Il met en œuvre une méthodologie de l'observation et réalise des bilans psychomoteurs. Il assure des prises en charge individuelles et/ou collectives, des soins et des thérapies.

A travers une **démarche** spécifique, il favorise l'intégration des fonctions motrices, émotionnelles, cognitives et symboliques de la personne. Il considère le corps, et plus particulièrement la mise en action tonique et corporelle, comme le fondement de la construction psychique.

A partir de son engagement corporel et du dialogue tonico-émotionnel avec son patient, il s'emploie, par **des compétences techniques et relationnelles**, à construire avec lui des expériences corporelles qui lui permettent d'instaurer ou de restaurer le lien entre le somatique et le psychique.

Ses **outils** sont notamment des techniques psychocorporelles, des techniques de relaxation, des médiations corporelles, l'expressivité posturale et gestuelle, le jeu corporel, ... Ses spécificités sont notamment le dialogue tonico-émotionnel, la relation, le processus de symbolisation.

Le psychomotricien intervient au sein d'un établissement ou d'un service ou en tant qu'indépendant.

Ses champs d'actions sont les suivants :

- le développement psychomoteur,
- la stimulation psychomotrice et sensori-motrice dans les interactions précoces,
- les troubles psychomoteurs liés au retard d'acquisition motrice ou neuromotrice (troubles de la maturation et de la régulation tonique et posturale, ...),
- les troubles psychomoteurs liés aux troubles de structuration (troubles du schéma corporel, de la latéralité, de l'organisation spatio-temporelle, ...),
- les dysharmonies psychomotrices,
- les troubles tonico-émotionnels,
- les désordres liés à l'inhibition psychomotrice, à l'instabilité psychomotrice,
- les troubles du comportement ou de la personnalité,
- les troubles de la représentation du corps, d'origine psychique ou physique (image du corps),
- les troubles psychomoteurs liés
  - aux assuétudes,
  - aux détériorations post-traumatiques,
  - au vieillissement,
  - aux maladies,
- les déficiences intellectuelles, sensorielles, motrices ou psychiques,
- ...

**II. TACHES**

- ◆ Assurer des prises en charge individuelles et/ou collectives, dans l'optique d'une collaboration interdisciplinaire ;
- ◆ développer une démarche d'interdisciplinarité ;
- ◆ observer les potentialités identitaires et relationnelles du patient ;
- ◆ détecter les fragilités spécifiques de développement ;
- ◆ établir des relations et une communication respectueuses, empathiques avec les bénéficiaires et leur entourage ;
- ◆ créer les conditions relationnelles, spatiales et temporelles favorables au développement psychomoteur de la personne à toutes les étapes de la vie ;
- ◆ établir un bilan psychomoteur des troubles de la sphère practo-somato-gnosique ;

<sup>2</sup> Le masculin est utilisé à titre épique.

- ◆ prendre en charge des personnes présentant des difficultés d'apprentissages porteuses de handicaps, de troubles psychosociaux ou de pathologies physiques et psychiatriques ;
- ◆ se référer aux processus tonico-émotionnels et relationnels pour aborder les troubles de l'expressivité psychomotrice ;
- ◆ développer une intervention thérapeutique se fondant sur les expériences corporelles vécues par les partenaires de la relation psychomotrice ;
- ◆ rédiger des rapports circonstanciés de prise en charge adaptés aux destinataires et tenir à jour les dossiers des personnes suivies ;
- ◆ contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
- ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- ◆ confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
- ◆ développer une pratique réflexive par l'actualisation et l'adaptation de ses références théoriques, méthodologiques et en termes de pratiques corporelles ;
- ◆ inscrire son activité professionnelle dans un cadre déontologique et éthique.

### *III. DEBOUCHES*

- centres d'accueil de la petite enfance,
- crèches et pré-gardiennats,
- services et centres de santé mentale,
- maisons médicales,
- structures d'accueil pour personnes handicapées,
- centres médicaux et hôpitaux (néonatalogie, pédiatrie, neurologie, psychiatrie, traumatologie, revalidation, gériatrie, soins palliatifs, ...),
- centres de réadaptation fonctionnelle,
- maisons de repos et maisons de repos et de soins,
- institutions de l'aide à la jeunesse,
- enseignement spécial,
- enseignement fondamental et secondaire ordinaire,
- consultations privées,
- maisons maternelles,
- structures d'accueil conjoint parents – enfants,
- maisons de quartier,
- lieux d'animation et de loisirs,
- consultations ONE,
- Centres PMS,
- ...



## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/06/2011**

« Bachelier en psychomotricité »

Date d'application : **01/01/2013**  
Date limite de certification : **01/01/2018**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
94 62 00 S34 D1		Bachelier en psychomotricité	94 60 00 S34 S1		Post – graduat en psychomotricité			NEANT			
94 62 01 U34 D1	902	Découverte de la psychomotricité	94 60 02 U34 S1	902	Psychomotricité : principe généraux			NEANT			
94 62 02 U35 D1	902	Introduction aux sciences humaines et sociales	94 60 02 U34 S1	902	Psychomotricité : principe généraux			NEANT			
			94 60 04 U34 S1	902	Psychomotricité : principes psychiques						
			94 60 05 U34 S1	902	Psychomotricité : méthodologie globale						
82 00 00 U34 D1	804	Sciences fondamentales et biomédicales – niveau 1	94 60 02 U34 S1	902	Psychomotricité : principes généraux			NEANT			
			94 60 03 U34 S1	902	Psychomotricité : principes moteurs						

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/06/2011**

« Bachelier en psychomotricité »

Date d'application : **01/01/2013**  
Date limite de certification : **01/01/2018**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
82 00 01 U34 D1	804	Sciences fondamentales et biomédicales – niveau 2			NEANT			NEANT			
94 62 03 U34 D1	902	Recherche et communication appliquées à la psychomotricité			NEANT			NEANT			
94 62 06 U34 D1	902	Didactique psychomotrice appliquée – niveau 1	94 60 06 U34 S1	902	Psychomotricité appliquée			NEANT			
			94 60 03 U34 S1	902	Psychomotricité : principes moteurs						
94 62 11 U34 D1	902	Didactique psychomotrice appliquée – niveau 2			NEANT						

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/06/2011**

« Bachelier en psychomotricité »

Date d'application : **01/01/2013**  
Date limite de certification : **01/01/2018**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
94 62 07 U34 D1	902	Bachelier en psychomotricité : approche conceptuelle	94 60 02 U34 S1	902	Psychomotricité : principes généraux			NEANT			
			94 60 03 U34 S1	902	Psychomotricité : principes moteurs						
			94 60 04 U34 S1	902	Psychomotricité : principes psychiques						
			94 60 05 U34 S1	902	Psychomotricité : méthodologie globale						
94 62 04 U34 D1	902	Approche méthodologique appliquée à la psychomotricité	94 60 07 U34 S1	902	Questions spéciales en psychomotricité			NEANT			
			94 60 05 U34 S1	902	Psychomotricité : méthodologie globale						
			94 60 04 U34 S1	902	Psychomotricité : principes psychiques						

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/06/2011**

« Bachelier en psychomotricité »

Date d'application : **01/01/2013**  
Date limite de certification : **01/01/2018**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
94 62 09 U34 D1	902	Questions spéciales de psychomotricité	94 60 07 U34 S1	902	Questions spéciales en psychomotricité			NEANT			
94 62 10 U34 D1	902	Méthodologie approfondie en psychomotricité			NEANT			NEANT			
32 53 04 U31 D1	303	Bachelier : stage d'insertion professionnelle			NEANT			NEANT			
94 60 05 U34 D1	902	Bachelier en psychomotricité : stage d'intégration			NEANT			NEANT			

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **23/06/2011**

« Bachelier en psychomotricité »

Date d'application : **01/01/2013**  
Date limite de certification : **01/01/2018**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
94 62 08 U34 D1	902	Bachelier en psychomotricité : stage d'intervention	94 60 08 U34 S1	902	Stage : post-graduat en psychomotricité			NEANT			
94 62 12 U34 D1	902	Activités professionnelles de formation : bachelier en psychomotricité			NEANT			NEANT			
94 62 00 U34 D1	902	Epreuve intégrée de la section : bachelier en psychomotricité	94 60 00 U34 S1	902	Epreuve intégrée : Post-graduat en psychomotricité			NEANT			

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**DECOUVERTE DE LA PSYCHOMOTRICITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946201U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# DECOUVERTE DE LA PSYCHOMOTRICITE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les fondements historiques de la psychomotricité ;
- ◆ d'acquérir les concepts théoriques de base de la psychomotricité ;
- ◆ d'expérimenter sur soi des activités corporelles globales spécifiques à la psychomotricité ;
- ◆ de déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier de psychomotricien.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Histoire et fondements de la psychomotricité	CT	B	32
Activités corporelles	CT	F	48
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	20
Total des périodes			100

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en confrontant régulièrement les éléments théoriques et pratiques abordés avec ses représentations du métier de psychomotricien,*

#### 4.1. Histoire et fondements de la psychomotricité

- ◆ de définir et de décrire la psychomotricité, l'intervention et le soin psychomoteurs ;
- ◆ d'identifier les différents courants à l'origine de la psychomotricité ;
- ◆ de relever les applications de la psychomotricité dans les champs de l'éducation-prévention, des soins et des thérapies;
- ◆ de déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier de psychomotricien ;

#### 4.2. Activités corporelles

- ◆ *au travers de différentes activités corporelles*, de cerner son propre profil psychomoteur par l'expérimentation :
  - ◆ de la dynamique tonique,
  - ◆ de l'expressivité corporelle,
  - ◆ de la symbolisation dans la relation psycho-corporelle à l'autre ;
- ◆ de déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier de psychomotricien.

### 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts essentiels relatifs aux différents champs de la psychomotricité ;
- ◆ d'exprimer ses perceptions émotionnelles, mentales, sensorielles basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ de poser les prémices de son projet de formation en assurant la cohérence entre ses motivations personnelles et les exigences de la formation.



**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Activités corporelles », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INTRODUCTION AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946202U35D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **INTRODUCTION AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques de base relatives au travail psychosocial.

En outre, cette unité de formation vise à l'initier à articuler les fondements théoriques aux activités du champ professionnel.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Psychologie générale	CT	B	34
Psychologie sociale	CT	B	26
Psychologie du développement	CT	B	32
Pédagogie générale	CT	B	26
Dynamique de groupe et communication interpersonnelle	CT	F	26
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	36
Total des périodes			180

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Psychologie générale

- ◆ de décrire les différents courants de la psychologie ;
- ◆ de caractériser leurs spécificités et leurs limites ;
- ◆ d'identifier leur application dans la vie courante et dans le champ psychosocial ;
- ◆ de distinguer interventions thérapeutiques et démarches éducatives ;
- ◆ d'expliciter les concepts psychologiques utiles à la pratique professionnelle du psychomotricien : personnalité, comportement social, motivation, émotions, perceptions, intelligence, mémoire... ;
- ◆ de confronter les concepts envisagés à des situations concrètes ;

#### 4.2. Psychologie sociale

- ◆ d'illustrer des concepts de base comme les représentations sociales, l'identité sociale, la perception sociale, la catégorisation sociale, la conduite stratégique des relations... ;
- ◆ d'analyser les effets réciproques entre individus et collectivités au travers des notions telles que : groupe de référence, sentiment d'appartenance, fonction normative, discrimination, carence relationnelle, privation d'autrui, rapport à l'autorité... ;
- ◆ de percevoir l'impact de certains phénomènes sociaux (stéréotypes, valeurs, discriminations, ...) dans les relations avec autrui ;
- ◆ de repérer les processus psychosociaux impliqués dans les problèmes ou conflits sociaux (racisme, violence...);
- ◆ de repérer l'influence des phénomènes sociaux et de l'environnement dans la relation socio-éducative ;
- ◆ d'identifier les groupes comme lieux de différenciation et de changement ;
- ◆ de confronter les concepts envisagés à des situations concrètes ;

#### 4.3. Psychologie du développement

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts de base de la psychologie du développement :
  - ◆ le développement psychologique d'un individu de la naissance à la mort,

- ◆ les déterminants des comportements et de la personnalité d'un être humain,
- ◆ les changements qui se produisent tout au long de la vie et leur importance ;
- ◆ de confronter les concepts envisagés à des situations concrètes issues d'une pratique socio-éducative ;

#### **4.4. Pédagogie générale**

- ◆ de définir et illustrer le champ d'action de la pédagogie ;
- ◆ d'illustrer des notions telles que : comportement, apprentissage, intelligence, objectifs, finalités, compétence... ;
- ◆ de décrire en quoi les apprentissages sont en lien avec les émotions, l'intelligence, l'affirmation de soi, la motivation, l'environnement... en s'appuyant sur des théories psychopédagogiques ;
- ◆ de décrire les principales démarches pédagogiques ;
- ◆ de confronter les concepts envisagés à des situations concrètes ;

#### **4.5. Dynamique de groupe et communication interpersonnelle**

*à partir de situations d'expérimentation,*

- ◆ d'expliciter les concepts et principes généraux de la théorie de la dynamique de groupe ;
- ◆ d'expérimenter et de repérer les mécanismes inhérents à la dynamique de groupe et les caractéristiques de groupes observés :
  - ◆ les interactions,
  - ◆ l'émergence de normes,
  - ◆ l'existence de buts collectifs communs,
  - ◆ l'existence d'émotions et de sentiments collectifs,
  - ◆ l'émergence d'une structure informelle,
  - ◆ l'existence d'un inconscient collectif,
  - ◆ l'établissement d'un équilibre interne et du système de relations à l'environnement ;
- ◆ d'illustrer les facteurs influençant les interactions entre les membres du groupe ;
- ◆ d'illustrer quelques phénomènes de groupe tels que : affinités, rôle, influence, pression de conformité, normes, leadership... ;
- ◆ d'analyser ses propres réactions au sein du groupe et celles de ses partenaires ;
- ◆ de choisir des techniques de communication adaptées aux bénéficiaires et aux contextes ;
- ◆ de développer ses compétences relationnelles :
  - ◆ distinguer les contenus et les objectifs de la communication ;
  - ◆ distinguer le contenu et la relation ;
  - ◆ repérer l'impact du contexte dans la communication ;
  - ◆ appliquer les principes de base de la relation d'aide (congruence, authenticité, empathie,...) ;
- ◆ de confronter les concepts envisagés à des situations concrètes.

## 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de définir et d'utiliser les concepts et processus essentiels relatifs aux différents champs de la psychologie et de la pédagogie ;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle en utilisant les concepts et les processus relatifs aux différents champs de la psychologie et de la pédagogie ;
- ◆ *au départ de situations susceptibles d'être rencontrées dans un espace professionnel,*
  - ◆ d'appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle ;
  - ◆ d'analyser les facteurs qui ont influencé les interactions entre les membres d'un groupe.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ le degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ le degré d'intégration des concepts.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Dynamique de groupe et communication interpersonnelle », il est souhaitable de ne pas dépasser le nombre de 20 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**  
**SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES –**  
**NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE N : 820000U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES – NIVEAU 1

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir, d'intégrer et de se référer à des connaissances de base relatives à la biologie, l'anatomie, la physiologie, l'ergonomie et la promotion de la santé dans une conception fonctionnelle et systémique du corps humain ;
- ◆ de maîtriser le vocabulaire de base relevant du domaine biomédical.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)



### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Biologie	CT	B	16
Anatomie et physiologie	CT	B	64
Santé publique et promotion de la santé	CT	B	16
Premiers soins	CT	F	16
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	28
Total des périodes			140

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Biologie

- ◆ de maîtriser les notions de base de la biologie cellulaire nécessaires à la compréhension de la physiologie et, en particulier, de la physiologie du mouvement (production et utilisation de l'énergie) ;
- ◆ d'expliciter les notions d'histologie de base permettant de comprendre la structure des différents tissus de l'organisme ainsi que leurs spécificités ;

#### 4.2. Anatomie et physiologie

*dans une perspective systémique,*

- ◆ de décrire les composants des différents systèmes du corps humain (locomoteur, cardio-respiratoire et vasculaire, digestif, reproducteur...) ;
- ◆ de décrire les concepts de neuro-anatomie et neuro-physiologie ;
- ◆ d'expliciter le fonctionnement des différents systèmes du corps humain ;
- ◆ d'établir des liens entre l'anatomie et la physiologie du corps humain ;

#### 4.3. Santé publique et promotion de la santé

- ◆ de définir les concepts fondamentaux en rapport avec la santé : promotion, prévention, éducation, maladies, ergonomie... ;
- ◆ de décrire succinctement les institutions et le fonctionnement du système des soins de santé en Belgique ;
- ◆ de retracer les différentes étapes de la propagation d'une infection transmissible ;
- ◆ de proposer des moyens disponibles et des comportements adéquats pour lutter contre une propagation infectieuse dans un milieu professionnel donné ;
- ◆ d'envisager des adaptations ergonomiques à des situations professionnelles données ;

#### 4.4. Premiers soins

- ◆ d'appliquer la procédure d'intervention adéquate reprenant les 4 attitudes de base, à savoir : observer, protéger, alerter, secourir :
  - ◆ évaluer, par la méthodologie du bilan vital, la gravité d'un accident, d'une blessure, plaie, maladie aigüe, intoxication... ;
  - ◆ prendre les mesures adéquates pour sécuriser et protéger les personnes présentes de nouveaux dangers ;
  - ◆ identifier, alerter et renseigner correctement les services de secours adéquats ;
  - ◆ déceler les affections et les composantes corporelles atteintes ;
  - ◆ effectuer les premiers soins selon les cas décelés (techniques de déplacements et premiers gestes de secours).

### 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de définir, d'utiliser et d'illustrer différents concepts et notions de base relatifs aux domaines des sciences fondamentales et biomédicales ;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle donnée en établissant des liens entre différents domaines et concepts relevant des sciences fondamentales et biomédicales ;
- ◆ de relever les éléments relatifs à la santé publique et/ou à la promotion de la santé dans une situation professionnelle donnée.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ le niveau de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ le niveau de pertinence des liens établis.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**  
**SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES –**  
**NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 820001U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES – NIVEAU 2

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.1. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des notions théoriques de base relatives :
  - ◆ aux pathologies générales de l'être humain,
  - ◆ aux pathologies spécifiques rencontrées dans l'exercice de la psychomotricité ;
- ◆ d'observer et d'analyser les composants du mouvement humain, en statique et en dynamique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ Définir, utiliser et illustrer différents concepts et notions de base relatifs aux domaines des sciences fondamentales et biomédicales ;
- ◆ analyser une situation professionnelle donnée en établissant des liens entre différents domaines et concepts relevant des sciences fondamentales et biomédicales ;
- ◆ relever les éléments relatifs à la santé publique et/ou à la promotion de la santé dans une situation professionnelle donnée.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Sciences fondamentales et biomédicales – Niveau 1** » code N° 820000U34D1 classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Pathologie générale	CT	B	30
Pathologie spéciale	CT	B	26
Analyse du mouvement et biomécanique	CT	B	40
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			120

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

#### 4.1. Pathologie générale

- ◆ d'identifier et décrire succinctement les principales pathologies relatives aux différents systèmes du corps humain (notamment neurologique, ostéo-articulaire, pulmonaire, cardiaque...);
- ◆ d'envisager ces différentes pathologies en rapport avec l'âge du patient (enfant, adulte ou personne âgée);

#### 4.2. Pathologie spéciale

- ◆ d'identifier et de décrire les principales pathologies rencontrées dans le domaine psychomoteur;
- ◆ d'expliciter les liens entre pathologies et handicaps moteurs, mentaux et sensoriels;
- ◆ d'envisager ces différentes pathologies en rapport avec l'âge du patient (enfant, adulte ou personne âgée);

#### 4.3. Analyse du mouvement et biomécanique

- ◆ *au départ d'éléments fondamentaux de la physique (force, levier, résistance...), de définir les notions de base relatives à l'analyse du mouvement et à la biomécanique;*
- ◆ de les appliquer au corps humain en mouvement;
- ◆ d'établir des liens entre les notions de biomécanique et d'anatomie.

### 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ d'identifier différentes pathologies générales et spéciales et d'en expliciter les caractéristiques;
- ◆ d'appliquer les concepts de la biomécanique à la description et à l'analyse de différents mouvements du corps humain.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ le niveau de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ le niveau de pertinence des liens établis.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Néant.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**  
**RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUEES A LA**  
**PSYCHOMOTRICITE**  
**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946203U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUEES A LA PSYCHOMOTRICITE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques de base relatives à la recherche d'informations professionnelles et à leur transmission en équipe pluridisciplinaire.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Pratique des écrits	CT	F	22
Méthodologie scientifique et recherche appliquée en psychomotricité	CT	F	22
Travail en équipe pluridisciplinaire et supervision	CT	F	20
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			80



## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable ;

*dans le respect des règles d'usage de la langue française,*

### 4.1. Pratique des écrits

- ◆ de rédiger des écrits professionnels corrects d'un point de vue formel (par exemple : carnets de bord, observations, rapports de synthèse, notes internes...), en prenant en compte les caractéristiques propres à ces types d'écrits, en veillant au respect de la personne ainsi qu'à la destination de ces écrits ;
- ◆ de préciser les fonctions de l'écriture en psychomotricité (stratégique, de mémoire, de trace, de visibilité, de distanciation, de médiation, de symbolisation, de réflexivité, de positionnement pluridisciplinaire, thérapeutique, cathartique, de reconnaissance...);
- ◆ *au départ de communications professionnelles*, de dégager les implications liées au choix des mots ;

### 4.2. Méthodologie scientifique et recherche appliquée en psychomotricité

- ◆ d'identifier la pertinence de la recherche en psychomotricité ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil des données telles que anamnèses, tests, statistiques ;
- ◆ de délimiter clairement et précisément l'objectif d'une recherche ;
- ◆ de formuler une hypothèse de travail et d'identifier les données à mesurer afin de confirmer ou d'infirmer son hypothèse ;
- ◆ d'utiliser et de préciser les concepts essentiels des recherches issues de différents modèles ;
- ◆ d'explicitier les étapes et la méthodologie d'une recherche en fonction du modèle ;
- ◆ d'articuler rigoureusement les différentes étapes nécessaires à la poursuite de l'objectif ;
- ◆ de respecter les conventions en usage dans les écrits scientifiques : bibliographie, notes de bas de page, intégration de citations... ;

### 4.3. Travail en équipe pluridisciplinaire et supervision

- ◆ de poser une réflexion sur sa position d'acteur dans un contexte organisationnel et institutionnel ;
- ◆ de repérer les atouts et limites du travail en réseau ;
- ◆ d'enrichir sa compréhension en intégrant les apports des autres intervenants ;
- ◆ d'appréhender les différents sens d'un même terme utilisé par les membres d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ d'analyser des situations professionnelles sur base des outils de l'analyse organisationnelle : systèmes de communication, rapports de pouvoir, organisation du travail, mode de prise de décision... ;
- ◆ d'appliquer des techniques permettant de construire un espace favorable au processus de supervision collective.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à une situation de travail donnée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination ;
- ◆ à partir d'une problématique donnée, de proposer une méthodologie de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle en intégrant les caractéristiques organisationnelles et les modalités du travail pluridisciplinaire concomitantes à cette situation.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ le degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ le niveau de pertinence des analyses.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est souhaitable de ne pas dépasser le nombre de 20 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**DIDACTIQUE PSYCHOMOTRICE APPLIQUEE – NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946206U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **DIDACTIQUE PSYCHOMOTRICE APPLIQUEE – NIVEAU 1**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'expérimenter et de développer les différents aspects du rôle de psychomotricien ;
- ◆ d'élaborer une intervention psychomotrice en éducation-prévention psychomotrice ;
- ◆ d'utiliser les outils d'observation pour développer une intervention psychomotrice.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ Définir et illustrer les concepts essentiels relatifs aux différents champs de la psychomotricité ;
- ◆ exprimer ses perceptions émotionnelles, cognitives, sensorielles basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ poser les prémices de son projet de formation en assurant la cohérence entre ses motivations personnelles et les exigences de la formation.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Découverte de la psychomotricité** » code N°946201U34D1 classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Théorie et concepts de l'éducation corporelle et psychomotrice	CT	B	16
Didactique de l'intervention psychomotrice en éducation-prévention	CT	F	48
Elaboration et méthodologie de l'intervention en éducation-prévention	CT	F	16
Méthodologie de l'observation, tests et bilans	CT	F	32
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	28
Total des périodes			140

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Théorie et concepts de l'éducation corporelle et psychomotrice

- ◆ de décrire et de situer les principaux courants qui ont initié et qui fondent la psychomotricité ;
- ◆ de différencier éducation motrice, éducation corporelle et éducation-prévention psychomotrice ;
- ◆ d'expliciter l'intérêt d'intégrer la dynamique psychomotrice (y compris l'expressivité corporelle spontanée) aux processus de développement et d'apprentissage ;
- ◆ de décrire et de justifier les éléments théoriques et structurants de l'intervention paramédicale du psychomotricien (paramètres d'intervention, cadre...) ;

#### 4.2. Didactique de l'intervention psychomotrice en éducation-prévention

- ◆ d'observer des séances de psychomotricité, de repérer et de restituer des éléments pertinents de la technicité du psychomotricien ;
- ◆ d'expérimenter le rôle et l'action du psychomotricien dans des situations pratiques ;
- ◆ d'analyser divers aspects du rôle de psychomotricien : dialogue tonico-émotionnel, partenaire symbolique, expressivité psychomotrice, expérimentation sensori-motrice... ;

#### 4.3. Elaboration et méthodologie de l'intervention en éducation-prévention

- ◆ d'analyser les modes d'intervention psychomotrice spécifiques et adéquats en fonction des niveaux de développement psychomoteur du public concerné ;
- ◆ d'élaborer une intervention psychomotrice adaptée ;
- ◆ de poser une réflexion critique sur différents concepts et procédés de l'intervention psychomotrice ;

#### **4.4. Méthodologie de l'observation, tests et bilans**

- ◆ d'utiliser des tests spécifiques à l'évaluation du développement psychomoteur ;
- ◆ d'appliquer l'observation en situation de « jeu spontané » et de la distinguer de l'observation standardisée (tests) ;
- ◆ de cerner la dynamique d'un sujet observé par :
  - ◆ l'organisation des éléments observés en situation spontanée à partir des 5 axes suivants : organisation et expression corporelle propre, relation à l'autre, utilisation de l'objet, investissement de l'espace, gestion du temps,
  - ◆ l'analyse des contenus de l'observation en les mettant en lien avec sa construction identitaire ;
- ◆ de poser une réflexion sur l'action d'observer (critique des outils, objectivité de l'observateur...).

### **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*en situation d'éducation-prévention,*

- ◆ d'observer la dynamique psychomotrice d'un sujet et d'établir son bilan psychomoteur *en utilisant les tests et outils appropriés* ;
- ◆ d'élaborer une intervention psychomotrice ;
- ◆ de repérer et de développer les différents aspects du rôle de psychomotricien.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ la pertinence des analyses effectuées,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive,
- ◆ la capacité à évaluer sa pratique psychomotrice.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### **7. Constitution des groupes ou regroupement**

Pour les cours « didactique de l'intervention psychomotrice en éducation-prévention », « élaboration et méthodologie de l'intervention en éducation-prévention » et « méthodologie de l'observation, tests et bilans », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**DIDACTIQUE PSYCHOMOTRICE APPLIQUEE - NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946211U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **DIDACTIQUE PSYCHOMOTRICE APPLIQUEE - NIVEAU 2**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'élaborer une intervention psychomotrice, de repérer et de développer les différents aspects du rôle de psychomotricien en soin psychomoteur et en thérapie psychomotrice ;
- ◆ d'évaluer les différents aspects de son intervention psychomotrice ;
- ◆ de définir les indications, les principes méthodologiques d'une intervention psychomotrice à caractère thérapeutique et de construire un processus clinique pertinent.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **Didactique psychomotrice appliquée,**

*en situation d'éducation-prévention,*

- ◆ observer la dynamique psychomotrice d'un sujet et établir son bilan psychomoteur *en utilisant les tests et outils appropriés* ;
- ◆ élaborer une intervention psychomotrice ;
- ◆ repérer et développer les différents aspects du rôle de psychomotricien.

##### **Approche méthodologique appliquée à la psychomotricité**

- ◆ agir en tant qu'initiateur et récepteur de relations à travers le dialogue tonico-émotionnel ;
- ◆ exprimer ses perceptions émotionnelles, sensorielles et sensori-motrices, basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ décrire les processus relationnels issus de son expérience ;
- ◆ dégager des éléments constitutifs de son profil psychomoteur.



## Bachelier en psychomotricité : approche conceptuelle

- ◆ définir et illustrer des concepts et processus relatifs à la psychomotricité, au développement psychomoteur, à la neurologie, à la psychologie clinique, à la sociologie et à la philosophie.

### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation des unités de formation « **Didactique psychomotrice appliquée – niveau 1** » code N° 946206U34D1, « **Approche méthodologique appliquée à la psychomotricité** » code N° 946204U34D1 et « **Bachelier en psychomotricité : approche conceptuelle** » code N° 946207U34D1 classées dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Didactique du soin psychomoteur et de la thérapie psychomotrice	CT	F	48
Elaboration de l'intervention psychomotrice à caractère thérapeutique	CT	F	24
Analyse de la demande et entretien clinique	CT	F	24
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			120

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Didactique du soin psychomoteur et de la thérapie psychomotrice

*au départ de situations pratiques,*

- ◆ d'expérimenter le rôle et l'action du psychomotricien ;
- ◆ d'analyser divers aspects de la technicité du psychomotricien : dialogue tonico-émotionnel, partenaire symbolique, expressivité psychomotrice, expérimentation sensori-motrice... ;
- ◆ de repérer et d'analyser les divers aspects de son intervention et de son implication corporelle dans une relation à caractère thérapeutique ;
- ◆ de justifier le choix et l'utilisation d'une technique d'intervention en fonction d'un public déterminé et du contexte de l'intervention ;
- ◆ d'évaluer et de réajuster ses objectifs et sa méthodologie ;

#### **4.2. Elaboration de l'intervention psychomotrice à caractère thérapeutique**

- ◆ d'intégrer des éléments théoriques issus d'autres courants d'intervention thérapeutique susceptibles d'aider à l'élaboration du processus thérapeutique en psychomotricité ;
- ◆ d'analyser le sens et les limites de l'intervention thérapeutique ;
- ◆ d'élaborer et de justifier un protocole d'intervention ;
- ◆ de poser une réflexion critique sur différents concepts et procédés de l'intervention psychomotrice à caractère thérapeutique ;

#### **4.3. Analyse de la demande et entretien clinique**

*au départ de situations concrètes,*

- ◆ de recueillir les données concernant le patient ;
- ◆ d'analyser la demande et le contexte et de les traduire en indications pertinentes pour une intervention psychomotrice spécifique ;
- ◆ d'initier, de mener et d'évaluer des entretiens avec les personnes prises en charge, leurs représentants et les autres intervenants, en utilisant le langage spécifique de la psychomotricité et en l'ajustant en fonction de l'interlocuteur.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ à partir d'une situation concrète, d'élaborer et de justifier une intervention en soin psychomoteur et en thérapie psychomotrice en fonction d'un public déterminé ;
- ◆ d'évaluer sa pratique et d'analyser sa technicité en thérapie psychomotrice ;
- ◆ de communiquer sur les éléments de son intervention de manière adaptée.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ la pertinence des analyses effectuées,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE :  
APPROCHE CONCEPTUELLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946207U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE : APPROCHE CONCEPTUELLE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les concepts fondamentaux relatifs au champ d'intervention du psychomotricien.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **Découverte de la psychomotricité**

- ◆ définir et illustrer les concepts essentiels relatifs aux différents champs de la psychomotricité ;
- ◆ exprimer ses perceptions émotionnelles, mentales, sensorielles basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ poser les prémices de son projet de formation en assurant la cohérence entre ses motivations personnelles et les exigences de la formation.

##### **Sciences humaines et sociales**

- ◆ définir et utiliser les concepts et processus essentiels relatifs aux différents champs de la psychologie et de la pédagogie ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant les concepts et processus relatifs aux différents champs de la psychologie et de la pédagogie ;
- ◆ *au départ de situations susceptibles d'être rencontrées dans un espace professionnel,*
  - ◆ appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle ;
  - ◆ analyser les facteurs qui ont influencé les interactions entre les membres d'un groupe.

## Sciences fondamentales et biomédicales

- ◆ identifier différentes pathologies générales et spéciales et en expliciter les caractéristiques ;
- ◆ appliquer les concepts de la biomécanique à la description et à l'analyse de différents mouvements du corps humain.

### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations des unités de formation « **Découverte de la psychomotricité** » code N° 946201U34D1, « **Sciences fondamentales et biomédicales – niveau 2** » code N° 820001U34D1 classées dans l'enseignement supérieur paramédical de type court et « **Introduction aux sciences humaines et sociales** » code N° 946202U35D1 classée dans l'enseignement supérieur social de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Concepts psychomoteurs	CT	B	24
Développement psychomoteur	CT	B	24
Neurologie et psychomotricité	CT	B	32
Psychologie clinique	CT	B	16
Approche sociologique et philosophique du corps	CT	B	24
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	30
Total des périodes			<b>150</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

### 4.1. Concepts psychomoteurs

- ◆ d'expliciter les différents champs d'intervention du psychomotricien depuis l'éducation-prévention jusqu'à la thérapie ;
- ◆ d'expliciter et d'illustrer les concepts fondamentaux de la psychomotricité tels que :
  - ◆ fonction tonique,
  - ◆ mouvement et geste,
  - ◆ représentation du corps (schéma corporel, image du corps),
  - ◆ organisation spatiale,
  - ◆ organisation temporelle,
  - ◆ ... ;

### 4.2. Développement psychomoteur

- ◆ d'expliciter la maturation cérébrale, les facteurs de développement et l'impact de la stimulation sur ces derniers ;
- ◆ de décrire :
  - ◆ le développement de l'affectivité, de l'intelligence et du langage,
  - ◆ le développement in utero et les compétences du nouveau-né,
  - ◆ le développement sensori-moteur et psychomoteur de 0 à 12 ans,
  - ◆ l'évolution de l'adolescent à la personne âgée ;

### 4.3. Neurologie et psychomotricité

- ◆ d'expliciter :
  - ◆ les fondements neurologiques du développement psychomoteur (neurones miroirs, plasticité du cerveau...),
  - ◆ les fondements et les mécanismes neurobiologiques de l'émotion,
  - ◆ l'interaction entre fonction cognitive et processus émotionnels,
  - ◆ les principaux concepts de la neuro-psychomotricité : fonction tonique, dialogue tonico-émotionnel, mouvement, action, conscience corporelle... ;

### 4.4. Psychologie clinique

- ◆ de décoder le vocabulaire de base en santé mentale et de l'utiliser comme outil de travail (diagnostic, accompagnement) ;
- ◆ de définir et d'illustrer des concepts de base en psychologie clinique tels que : stades pulsionnels, structure de personnalité, caractère, transfert et contre-transfert, empathie, congruence, authenticité... ;
- ◆ de préciser le sens d'un symptôme ;
- ◆ d'appréhender la notion de souffrance personnelle et de souffrance d'autrui ;

### 4.5. Approche sociologique et philosophique du corps

- ◆ *afin de comprendre le cadre culturel des patients*, d'expliciter comment le corps, l'enfance, la personne âgée, la maladie et le handicap sont appréhendés dans différentes cultures ;
- ◆ *en s'appuyant sur différents courants philosophiques*, d'expliciter les valeurs et les enjeux inhérents aux pratiques corporelles relationnelles.

## 5. CAPACITES TERMINALES

### Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychomotricité, au développement psychomoteur, à la neurologie, à la psychologie clinique, à la sociologie et à la philosophie.

### Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ la capacité à établir des liens entre les différents concepts développés au cours des activités d'enseignement.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**APPROCHE METHODOLOGIQUE APPLIQUEE A LA  
PSYCHOMOTRICITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946204U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# APPROCHE METHODOLOGIQUE APPLIQUEE A LA PSYCHOMOTRICITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.1. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'expérimenter sur soi des activités corporelles globales spécifiques à la psychomotricité ;
- ◆ de développer sa capacité d'interroger sa pratique psychomotrice ;
- ◆ d'identifier son profil psychomoteur.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

- ◆ Définir et illustrer les concepts essentiels relatifs aux différents champs de la psychomotricité ;
- ◆ exprimer ses perceptions émotionnelles, mentales, sensorielles basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ poser les prémices de son projet de formation en assurant la cohérence entre ses motivations personnelles et les exigences de la formation.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Découverte de la psychomotricité** » code N° 946201U34D1 classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.



### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Activités psychocorporelles	CT	F	40
Approche psychosomatique	CT	F	40
Expressivité corporelle et psychomotrice	CT	F	40
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	30
Total des périodes			<b>150</b>

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Activités psychocorporelles

- ◆ d'utiliser son corps comme source de l'expressivité psychomotrice au travers de situations d'expression spontanée et de jeux psychocorporels ;
- ◆ d'expérimenter et de développer sa disponibilité corporelle ;
- ◆ d'agir en tant qu'initiateur et récepteur de relations à travers le dialogue tonico-émotionnel ;
- ◆ de décrire la dimension symbolique de sa relation psychocorporelle à soi, à l'autre, à l'espace, au temps, à l'objet ;

#### 4.2. Approche psychosomatique

- ◆ d'acquérir les notions de réceptivité tonique : perception des sensations intérieures, abandon de la pesanteur, état d'éveil, notion de contact, ... ;
- ◆ de percevoir, sentir, exprimer, analyser ses mécanismes toniques ;
- ◆ d'agir sur ses mécanismes toniques afin de s'adapter, s'ajuster aux mécanismes toniques de l'autre ;

#### 4.3. Expressivité corporelle et psychomotrice

- ◆ *à partir de différentes techniques,*
  - ◆ d'explorer et d'exercer son corps comme outil de communication et d'expression ;
  - ◆ d'explorer et de décrire son vécu corporel ;
  - ◆ d'expérimenter les éléments de base d'un outil d'observation du corps en mouvement (par exemple : Laban, Le Boulch, ... ) ;
- ◆ de développer son expressivité corporelle dans sa relation à l'autre, à l'espace, au temps et à l'objet.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ d'agir en tant qu'initiateur et récepteur de relations à travers le dialogue tonico-émotionnel ;
- ◆ d'exprimer ses perceptions émotionnelles, sensorielles et sensori-motrices, basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ de décrire les processus relationnels issus de son expérience vécue au cours des activités ;
- ◆ de dégager, à partir des situations vécues au cours des activités d'enseignement, des éléments constitutifs de son profil psychomoteur.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ de la pertinence des analyses effectuées,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**QUESTIONS SPECIALES DE PSYCHOMOTRICITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946209U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# QUESTIONS SPECIALES DE PSYCHOMOTRICITE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de définir le concept de thérapie et de situer la thérapie psychomotrice par rapport à celui-ci ;
- ◆ de définir les indications de la thérapie psychomotrice ;
- ◆ d'élaborer un projet thérapeutique psychomoteur destiné à des personnes présentant des troubles psychomoteurs, un handicap ou relevant de la santé mentale ;
- ◆ de développer un questionnement déontologique et éthique ;
- ◆ de cerner le contexte légal de la profession.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ Définir et illustrer des concepts et processus relatifs à la psychomotricité, au développement psychomoteur, à la neurologie, à la psychologie clinique, à la sociologie et à la philosophie.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de l'unité de formation « **Bachelier en psychomotricité : approche conceptuelle** » code N° 946207U34D1 classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Psychopathologie et clinique psychomotrice	CT	B	32
Etude des troubles psychomoteurs	CT	B	32
Déontologie et éthique	CT	B	16
Législation professionnelle	CT	B	8
Pharmacologie	CT	B	16
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	26
Total des périodes			<b>130</b>

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Psychopathologie et clinique psychomotrice

- ◆ de définir les notions de santé mentale et de normalité ;
- ◆ de situer les différents courants de pensée (psychanalytique, cognitivo-comportementaliste, systémique...), leur implication thérapeutique et les diverses approches de la maladie mentale ;
- ◆ de décrire des troubles psychiques (névroses et psychoses) en mettant en évidence les mécanismes psychopathologiques et leur(s) origine(s) ;
- ◆ de présenter différentes catégories nosographiques psychiatriques et leurs limites ;  
*au départ d'interventions psychomotrices,  
pour différents troubles psychiques présents tant chez l'enfant que chez l'adolescent ou l'adulte (dépendance, maltraitance, autisme, angoisse, trouble à expression somatique, trouble du comportement et du développement psychologique...),*
- ◆ de décrire les différentes approches d'aide et de soin, notamment dans un contexte pluridisciplinaire, ainsi que les logiques qui les sous-tendent ;

#### 4.2. Etude des troubles psychomoteurs

*en vue d'élaborer une intervention adaptée,*

- ◆ de reconnaître et de décrire les principaux troubles psychomoteurs :
  - ◆ retards du développement,
  - ◆ troubles instrumentaux, troubles d'apprentissage,
  - ◆ TDA/H, hyperkinésie, instabilité...,
  - ◆ troubles de la régulation tonique,
  - ◆ ... ;
- ◆ de relier les troubles psychomoteurs :
  - ◆ à leurs fondements neurologiques,
  - ◆ aux différents courants thérapeutiques ;

#### **4.3. Déontologie et éthique**

- ◆ de définir les concepts de morale, d'éthique et de déontologie ;
- ◆ de situer la pratique du psychomotricien au regard de l'éthique et de la déontologie ;
- ◆ *au départ de cas pratiques*, de développer un questionnement éthique ;

#### **4.4. Législation professionnelle**

- ◆ d'expliciter et d'illustrer les principes de base de la législation en vigueur applicable au métier de psychomotricien (droit social, droits du patient, droits de la personne handicapée...);

#### **4.5. Pharmacologie**

- ◆ de décrire les grandes classifications de médicaments utilisés dans le domaine neuro-moteur et en psychiatrie au regard des pathologies nécessitant leur emploi ;
- ◆ d'en identifier, dans notre société occidentale, les enjeux et les conséquences comme outil thérapeutique privilégié.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au départ d'une ou plusieurs situations pratiques,*

- ◆ d'élaborer une intervention thérapeutique intégrant des éléments de psychopathologie, de troubles psychomoteurs ou de médication éventuelle ;
- ◆ de poser une réflexion éthique et s'il échoit, d'établir des liens avec la législation en vigueur.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de précision des termes employés,
- ◆ de la pertinence des analyses effectuées.

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pas de recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**METHODOLOGIE APPROFONDIE EN PSYCHOMOTRICITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946210U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **METHODOLOGIE APPROFONDIE EN PSYCHOMOTRICITE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.1. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir la conscience de sa dynamique tonique, relationnelle et corporelle ;
- ◆ d'engager son corps dans la relation psychomotrice ;
- ◆ de relier les expériences corporelles vécues aux référents théoriques de la démarche psychomotrice éducative et thérapeutique, de les conceptualiser et de les analyser dans des perspectives de compréhension et d'intervention ;
- ◆ d'élargir sa palette de techniques d'intervention psychomotrice.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ Agir en tant qu'initiateur et récepteur de relations à travers le dialogue tonico-émotionnel ;
- ◆ exprimer ses perceptions émotionnelles, sensorielles et sensori-motrices, basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ décrire les processus relationnels issus de son expérience ;
- ◆ dégager des éléments constitutifs de son profil psychomoteur.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Approche méthodologique appliquée à la psychomotricité** » code N° 946204U34D1 de l'enseignement supérieur paramédical de type court.



### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Analyse corporelle de la relation	CT	F	40
Techniques corporelles adaptées	CT	F	40
Activités corporelles spécifiques	CT	F	40
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	30
Total des périodes			<b>150</b>

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable, *en confrontant régulièrement les éléments théoriques et pratiques abordés au travers de différentes activités corporelles,*

#### 4.1. Analyse corporelle de la relation

- ◆ de se mettre en jeu corporellement notamment comme référent d'identification et comme partenaire symbolique ;
- ◆ d'analyser son vécu psychocorporel en relation, d'identifier la charge affective et émotionnelle ainsi que les significations symboliques associées aux situations pratiques ;
- ◆ d'identifier ses ressources, ses fragilités, ses tensions psychocorporelles ;
- ◆ d'expliciter les impacts de ses actions sur l'autre dans une intervention en thérapie psychomotrice ;

#### 4.2. Techniques corporelles adaptées

- ◆ d'expérimenter et d'accroître sa maîtrise de diverses techniques d'intervention psychomotrice ;
- ◆ d'élargir sa palette de techniques de médiation corporelle utilisables en intervention psychomotrice ;
- ◆ de proposer et de justifier, en situation d'intervention psychomotrice, y compris thérapeutique, des techniques adaptées à des publics et des pathologies particuliers ;

#### 4.3. Activités corporelles spécifiques

- ◆ de pratiquer diverses activités corporelles ;
- ◆ d'analyser sa pratique et son vécu corporels dans le cadre des diverses techniques expérimentées ;
- ◆ de s'accorder corporellement, tonico-émotionnellement au bénéficiaire de l'intervention par une meilleure connaissance de soi dans la relation à l'espace, au temps, à l'objet et à l'autre.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de se mettre en jeu corporellement dans une intervention psychomotrice, notamment comme référent d'identification et comme partenaire symbolique ;
- ◆ de proposer et de justifier des techniques adaptées dans la perspective d'une situation d'intervention psychomotrice, y compris thérapeutique ;
- ◆ d'identifier ses forces et ses faiblesses dans l'application de la technicité psychomotrice.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ du degré de pertinence des choix effectués,
- ◆ du niveau de qualité de son auto-évaluation.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**BACHELIER :**  
**STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 32 53 04 U31 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **BACHELIER : STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender le monde du travail et ses exigences fondamentales ;
- ◆ d'observer et d'analyser les méthodes de travail de base au sein d'une entreprise ou d'un organisme ;
- ◆ de développer des savoirs, savoir-faire, savoir-être par l'expérimentation dans l'entreprise ou l'organisme ;
- ◆ de faciliter son insertion ultérieure dans la vie professionnelle.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 120 périodes

Code U

Z

3.2. Encadrement du stage

	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
Encadrement du stage	CT	I	20
<b>Total des périodes</b>			<b>20</b>

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

*dans le respect du contrat de stage d'insertion professionnelle et des tâches qui lui sont confiées,*

- ◆ de se conformer aux contraintes imposées au travailleur (horaires, présentation, savoir-vivre, respect des consignes, confidentialité,...) ;
- ◆ de décrire l'entreprise ou l'organisme où il effectue son stage ;
- ◆ d'identifier les ressources de l'entreprise ou de l'organisme et leur utilisation ;
- ◆ de s'intégrer dans une structure, une équipe de travail ;
- ◆ de développer des compétences transversales telles que :
  - ◆ des méthodes de travail adaptées aux tâches ;
  - ◆ une adaptation à l'organisation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ de s'interroger sur son projet professionnel, ses atouts et ses limites.

#### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'analyser avec l'étudiant la pertinence du projet de stage ;
- ◆ d'informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- ◆ de proposer une méthodologie d'observation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

- ◆ d'élaborer un rapport synthétique comportant :
  - ◆ une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
  - ◆ une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la qualité du rapport présenté ;
- ◆ la qualité des relations établies ;
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE :**  
**STAGE D'INTEGRATION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946205U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

**BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE :  
STAGE D'INTEGRATION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de percevoir la spécificité de l'approche psychomotrice par l'observation de la personne dans son cadre de développement psychomoteur. Elle vise également à faire découvrir et approcher les publics et les terrains auxquels le psychomotricien est confronté.

En particulier, cette unité de formation permettra à l'étudiant de développer ses capacités à

- ◆ faire rapport d'une observation psychomotrice ;
- ◆ questionner la pratique ;
- ◆ situer l'intervention psychomotrice dans un contexte.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

#### **En découverte de la psychomotricité,**

- ◆ Définir et illustrer les concepts essentiels relatifs aux différents champs de la psychomotricité ;
- ◆ exprimer ses perceptions émotionnelles, mentales, sensorielles basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ poser les prémices de son projet de formation en assurant la cohérence entre ses motivations personnelles et les exigences de la formation.

#### **En insertion professionnelle,**

- ◆ élaborer un rapport synthétique comportant :
  - ◆ une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
  - ◆ une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.



## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Bachelier : stage d'insertion professionnelle** » code N° 325304U31D1 classée dans l'enseignement supérieur technique de type court et « **Découverte de la psychomotricité** » code N° 946201U34D1 classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

Code U  
Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'intégration : bachelier en psychomotricité	PP	O	20

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter le lieu dans lequel il effectue un stage :
  - ◆ décrire les spécificités du service ;
  - ◆ identifier les caractéristiques du public-cible ;
  - ◆ situer la place accordée à l'intervention psychomotrice ;
- ◆ de repérer les indices corporels qui lui semblent pertinents dans l'approche psychomotrice ;
- ◆ de présenter des observations détaillées d'une ou plusieurs personne(s) par le biais des paramètres psychomoteurs et de la dynamique psychomotrice (relation, tonus, mouvement, expressivité corporelle, ...) ;
- ◆ de s'initier à un processus de questionnement par rapport aux situations observées :
  - ◆ s'interroger quant aux comportements des personnes observées ;
  - ◆ prendre en considération les personnes dans leur globalité et reconnaître l'autre en tant que sujet ;
  - ◆ relever des ressources et des compétences potentielles chez les personnes observées ;
  - ◆ appréhender les limites du travail du psychomotricien par rapport aux demandes des personnes ou de l'institution ;
- ◆ de cerner la place de l'affectif dans les situations psychomotrices ;
- ◆ de communiquer de façon claire, oralement et par écrit, ses observations, ses réflexions ;
- ◆ d'interpeller et de se laisser interpeller par d'autres :
  - ◆ questionner les pratiques ;
  - ◆ accepter les interpellations sur ses observations ;
  - ◆ relier les observations et les pratiques à des notions théoriques psychomotrices ;

- ◆ de s'interroger sur son identité professionnelle en confrontant à nouveau son projet personnel aux pratiques psychomotrices rencontrées ;
- ◆ de mettre en œuvre des techniques de recherche d'informations.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

- ◆ Amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et ses observations sur le terrain ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, le service ou l'institution, les termes du contrat de stage ;
- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à percevoir les potentialités des personnes en lien avec les indices corporels observés ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,*

- ◆ de décrire une ou plusieurs situations d'intervention psychomotrice en ce compris le(s) contexte(s) de travail et les caractéristiques du public cible ;
- ◆ de présenter une observation rigoureuse en se fondant sur des indices corporels ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité et de rigueur des observations,
- ◆ le niveau de qualité et de clarté de la structure de la présentation de l'intervention observée,
- ◆ le degré de pertinence des commentaires et la qualité des liens établis avec la formation.

### **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE :  
STAGE D'INTERVENTION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946208U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE : STAGE D'INTERVENTION**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, en co-intervention avec un psychomotricien, de développer ses capacités à :

- ◆ collaborer à la prise en charge d'une séquence d'intervention psychomotrice ;
- ◆ élaborer et expérimenter un projet d'intervention psychomotrice adapté au public concerné ;
- ◆ questionner et analyser sa pratique ;
- ◆ développer un regard critique sur son action ;
- ◆ situer son intervention vis-à-vis de l'entourage du (des) bénéficiaire(s) et cerner son mandat dans une équipe pluridisciplinaire en tenant compte du contexte organisationnel.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*Au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,  
dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,*

- ◆ décrire une ou plusieurs situations d'intervention psychomotrice en ce compris le(s) contexte(s) de travail et caractéristiques du public cible ;
- ◆ présenter une observation rigoureuse en se fondant sur des indices corporels ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « **Bachelier en psychomotricité : stage d'intégration** » code N° 946205U34D1 classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Code U  
Z

#### 3.1. Etudiant : 160 périodes

#### 3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'intervention : bachelier en psychomotricité	PP	O	20

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de situer sa fonction de psychomotricien dans un contexte organisationnel :
  - ◆ identifier les partenaires signifiants de l'environnement de l'organisation ;
  - ◆ analyser la pertinence de l'intervention psychomotrice en lien avec les objectifs du service, de l'institution, des partenaires sociaux, ... ;
  - ◆ au travers de l'organigramme de l'institution, se situer et situer les autres acteurs institutionnels (hiérarchie, rôles, fonctions, ...) afin de clarifier le mandat prescrit ;
- ◆ de s'insérer dans les actions d'une équipe pluridisciplinaire :
  - ◆ participer à des réunions ;
  - ◆ communiquer avec les membres de l'équipe et participer à la circulation de l'information ;
  - ◆ prendre de manière progressive des responsabilités et négocier la prise en charge d'interventions ;
  - ◆ élaborer son action en lien avec le projet institutionnel et les caractéristiques du public concerné ;
- ◆ d'analyser une situation d'intervention psychomotrice vécue :
  - ◆ cerner la dynamique, les compétences et les ressources psychomotrices des personnes ;
  - ◆ décrire et analyser les processus relationnels en jeu ;
  - ◆ développer un questionnement réflexif sur ses propres actions ;
  - ◆ évaluer la pertinence de ses interventions et de son engagement corporel ;
- ◆ d'interroger les perspectives et les limites de l'intervention psychomotrice :
  - ◆ situer celle-ci au sein d'un réseau et d'une équipe pluridisciplinaire ;
  - ◆ se confronter à la complexité de l'intervention psychomotrice dans le champ de l'éducation et/ou des soins ;
  - ◆ identifier la manière dont il intègre « son outil corporel » et ses émotions dans la recherche d'une attitude professionnelle et éthique adéquate ;
  - ◆ identifier sa capacité d'adaptation à un public déterminé ;
  - ◆ poser une réflexion sur la construction de son identité professionnelle en termes de compétences acquises ou à améliorer.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, le service ou l'institution, les termes du contrat de stage ;
- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension de l'intervention psychomotrice ;
- ◆ aider l'étudiant à percevoir son degré de technicité psycho-corporelle ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités,*

*dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française,*

*en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des caractéristiques du bénéficiaire et de sa propre personne,*

- ◆ de décrire et d'analyser des séquences d'intervention psychomotrice ;
- ◆ d'analyser sa relation au bénéficiaire, à son entourage et à l'équipe ;
- ◆ de décrire et d'analyser le processus relationnel engagé dans son intervention comme psychomotricien ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités du(des) bénéficiaire(s).

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité du questionnement et de l'analyse,
- ◆ le degré de pertinence des commentaires,
- ◆ le niveau de qualité des liens établis avec la formation.

### **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :  
BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946212U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :  
BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle encadrée, d'exercer la profession de psychomotricien.

En particulier, elle permet à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ mobiliser de façon pertinente et personnalisée les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études ;
- ◆ expérimenter et justifier des techniques spécifiques à l'intervention psychomotrice ;
- ◆ analyser, émettre des hypothèses, des pistes d'intervention et les évaluer en tenant compte des caractéristiques du public et du contexte institutionnel ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique dans un cadre de supervision.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

**En approche méthodologique appliquée à la psychomotricité,**

- ◆ agir en tant qu'initiateur et récepteur de relations à travers le dialogue tonico-émotionnel ;
- ◆ exprimer ses perceptions émotionnelles, sensorielles et sensori-motrices, basées sur une description de faits précis issus d'activités corporelles ;
- ◆ décrire les processus relationnels issus de son expérience ;
- ◆ dégager des éléments constitutifs de son profil psychomoteur.



### **En didactique psychomotrice appliquée,**

*en situation d'éducation-prévention,*

- ◆ observer la dynamique psychomotrice d'un sujet et établir son bilan psychomoteur *en utilisant les tests et outils appropriés* ;
- ◆ élaborer une intervention psychomotrice ;
- ◆ repérer et développer les différents aspects du rôle de psychomotricien.

### **En approche conceptuelle,**

- ◆ définir et illustrer des concepts et processus relatifs à la psychomotricité, au développement psychomoteur, à la neurologie, à la psychologie clinique, à la sociologie et à la philosophie.

### **En situation d'intervention,**

- ◆ analyser des situations d'intervention psychomotrice en élaborant un questionnaire qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des caractéristiques du public et de sa propre personne ;
- ◆ analyser sa relation au bénéficiaire et à l'équipe ;
- ◆ décrire et d'analyser le processus relationnel engagé dans son intervention comme psychomotricien ;
- ◆ identifier et évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités du(des) bénéficiaire(s).

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités de formation : « **Approche méthodologique appliquée à la psychomotricité** » code N° 946204U34D1, « **Didactique psychomotrice appliquée – niveau 1** » code N° 946206U34D1, « **Bachelier en psychomotricité : approche conceptuelle** » code N° 946207U34D1 et « **Bachelier en psychomotricité : stage d'intervention** » code N° 946208U34D1 classées dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

### **3.1. Etudiant : 160 périodes**

Code U  
Z

### **3.2. Encadrement :**

<b>Dénomination du cours</b>	<b>Classement</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</b>
Encadrement des activités professionnelles de formation : bachelier en psychomotricité	PP	O	20

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

*en tenant compte du contexte organisationnel et de l'environnement, du travail de l'équipe pluridisciplinaire et du cadre déontologique,*

- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer des interventions psychomotrices :
  - ◆ observer les potentialités identitaires et relationnelles du public concerné ;
  - ◆ détecter des fragilités spécifiques de développement ;
  - ◆ créer des conditions relationnelles, spatiales et temporelles favorables au développement psychomoteur ;
  - ◆ s'engager corporellement dans une démarche d'intervention psychomotrice ;
  - ◆ justifier l'utilisation de techniques d'intervention psychomotrice ;
  - ◆ analyser son implication personnelle dans la relation psychomotrice ;
  - ◆ retracer l'évolution présentée par le(s) bénéficiaire(s) ;
- ◆ d'exercer une fonction d'évaluation et de communication :
  - ◆ établir un bilan psychomoteur ;
  - ◆ rédiger des rapports circonstanciés de prise en charge adaptés aux destinataires ;
  - ◆ s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire ou au sein d'un réseau d'intervenants ;
  - ◆ analyser la demande et/ou le mandat émanant du bénéficiaire, de son entourage, du service ou de l'institution concernée ;
- ◆ d'évaluer et de promouvoir la fonction sociale du psychomotricien :
  - ◆ contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiquement psychomoteurs ;
  - ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
  - ◆ confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
  - ◆ se situer dans un processus de formation continue.

### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ Amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, le service ou l'institution, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation ;
- ◆ gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ soutenir l'étudiant dans la démarche de compréhension de son engagement psychocorporel en situation d'intervention ;
- ◆ aider l'étudiant à analyser le contexte et les relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;

- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension de l'intervention psychomotrice ;
- ◆ aider l'étudiant à transposer ses acquis à d'autres publics.

## 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,*

*sur base d'une activité professionnelle,*

- ◆ de concevoir, réaliser et évaluer des interventions psychomotrices qui intègrent :
  - ◆ les caractéristiques du public (développement psychomoteur, potentialités, fragilités, ...),
  - ◆ des techniques d'intervention psychomotrice,
  - ◆ les conditions relationnelles, spatiales et temporelles,
  - ◆ le processus psychomoteur,
  - ◆ le contexte institutionnel, l'équipe de travail ou le réseau d'intervenants,
  - ◆ sa propre technicité corporelle ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de l'aider à construire son identité professionnelle (limites et ressources) ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender les différentes facettes du métier de psychomotricien ;
- ◆ de décrire, d'analyser et d'évaluer son degré de maîtrise psycho-corporelle atteint.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de qualité du questionnement, de l'analyse et de l'évaluation,
- ◆ le niveau de clarté et de structuration de la présentation des expériences vécues,
- ◆ le degré de pertinence de l'intervention psychomotrice et de la qualité des liens établis avec la formation.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
« BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE »**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 946200U34D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
« BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE »**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de rédiger et présenter un travail de recherche relatif au travail du psychomotricien, exploitant et intégrant d'une part, les ressources théoriques, méthodologiques et pratiques acquises au cours de ses études et d'autre part, ses recherches documentaires et réflexions personnelles.

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet.

**3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

**3.1. Etudiant : 160 périodes**

**3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée : 20 périodes**

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : bachelier en psychomotricité	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : bachelier en psychomotricité	CT	I	4

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour l'étudiant :

*Au travers d'un travail de fin d'études,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir une question centrale et/ ou une problématique avalisée par le chargé de cours, en lien avec une ou plusieurs situations d'intervention psychomotrice ;
- ◆ de préciser et de mettre en œuvre une méthode de recherche adaptée ;
- ◆ d'analyser des situations d'intervention psychomotrice en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques ;
- ◆ d'intégrer différentes dimensions de l'intervention psychomotrice : diagnostic, éducation-prévention, thérapie, déontologie, réflexivité, pluridisciplinarité... ;

### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement veillera à :

- ◆ guider l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail de fin d'études ;
- ◆ critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion personnelle ;
- ◆ favoriser un positionnement professionnel spécifique et évaluer les collaborations les plus adaptées aux situations rencontrées ;
- ◆ fixer avec l'étudiant un cadre d'évaluation qui le fasse progresser, lui permette d'énoncer ses points forts et ses limites en vue d'une formation continue ;
- ◆ établir un cadre précis de consignes pour le contenu et la présentation orale et écrite ;
- ◆ s'assurer du respect des règles de déontologie.

## 5. CAPITALISATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE DE LA SECTION

La durée de validité des attestations de réussite des unités de formation déterminantes, dans le cadre du processus de capitalisation, ne peut excéder 8 ans.

## 6. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au travers d'un travail écrit, en lien avec une ou plusieurs situations d'intervention psychomotrice, dont le sujet a été avalisé par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française et conformément aux consignes données,*

- ◆ d'effectuer une recherche documentaire sur la problématique choisie ;
- ◆ de proposer et de justifier des pistes d'intervention en lien avec les apports théoriques et méthodologiques acquis et, s'il échoit, avec ses recherches personnelles ;
- ◆ d'intégrer différentes dimensions de l'intervention psychomotrice : diagnostic, éducation-prévention, thérapie, déontologie, réflexivité, pluridisciplinarité... ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le degré de précision de ses observations, analyses, raisonnements et pistes d'action,
- ◆ le degré de précision des justifications apportées,
- ◆ l'originalité du travail,
- ◆ le niveau de développement des liens établis.

## 7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.